

Comité Technique Spécial Départemental du 14 février 2014

**Madame l'Inspectrice d'Académie,
Mesdames, messieurs, les membres du CTSD,**

Ce comité technique a pour objet de nous informer sur la répartition des DGH dans les établissements du second degré à la rentrée prochaine.

Avant d'aborder ce point, permettez-nous de signaler que le ministère vient de présenter aux organisations syndicales la dernière version de son projet de réforme des missions et du service des enseignants du second degré. Ainsi, les fameux « décrets de 50 » vont-ils enfin céder la place à des statuts plus en phase avec la réalité du métier d'enseignant dans le second degré. Ces propositions constituent donc un progrès. Le SE-Unsa y voit une première étape dans la reconnaissance d'un métier qui doit retrouver toute son attractivité pour relever les défis d'avenir de notre École.

S'agissant de la rentrée prochaine dans les établissements de notre département, les effectifs d'élèves continuent de croître et ce malgré une légère baisse dans les collèges. Les établissements accueilleront à la rentrée prochaine, a minima 107 élèves de plus. Pour faire face à cette augmentation, 0 ETP en heures postes et 6,3 ETP en heures supplémentaires annualisées sont alloués à notre département. Cette dotation ne permettra donc pas d'accompagner l'évolution démographique. Les lycées généraux seront pour la plupart, encore sous tension à la rentrée. Certains collèges auront une moyenne par division encore trop élevée pour envisager des conditions d'enseignement correct, et ce malgré un soutien spécifique aux collèges ayant pour but de rééquilibrer les inégalités. Nous accueillons favorablement ces compensations et notons cependant à regret, que le soutien spécifique pour ces collèges se fasse en Heures Supplémentaires et non en Heures Postes comme l'an passé, ce qui nous laisse quelques craintes quant à leur avenir.

Nous, Unsa Education rappelons encore une fois que nous nous opposons au recours intensif aux heures supplémentaires au détriment des créations de postes. Certains établissements sont largement au-dessus de moyennes déjà élevées à notre sens.

Nos préoccupations portent aussi largement sur l'affectation des stagiaires à la rentrée 2014. Les deux promotions 2014-1 et 2014-2 vont encore fortement impacter le mouvement et renforcer le sentiment d'enfermement de nombreux collègues en attente de mutation. Ajoutons à cela, le cas des contractuels qui cette année étaient partagés entre plusieurs établissements. Dans ces conditions, ces personnels ne peuvent effectuer pleinement leurs missions.

Par ailleurs, quid de la formation pour les stagiaires 2014 ? Ils auraient un service à temps plein sans la décharge de 3H, afin d'économiser de nombreux ETP. La formation initiale et continue des personnels n'est-elle pas une priorité ?

Pour terminer, nous tenons à rappeler notre volonté de renforcer la présence d'adultes, particulièrement dans les collèges. Cela doit passer prioritairement par le recours aux personnels de l'Éducation nationale dont ce sont les compétences et les missions. Nous actons donc favorablement la création de postes de CPE, infirmière, assistants sociaux. Mais ces créations académiques minimales (1 infirmière, 2 assistants sociaux) doivent se répartir sur 5 départements déficitaires. Il est urgent d'obtenir un poste de CPE dans notre département eu égard à la situation critique du collège Laure Gatet et du LP Léonard de Vinci qui se partagent, dénonçons-le de nouveau cette année, un 1/2 poste de CPE chacun. Nous attendons donc de vous, Madame l'Inspectrice d'Académie, que vous portiez auprès de Monsieur le Recteur l'intérêt de la Dordogne.

L'Unsa Education demeure très attachée à une préparation la plus sereine possible de la rentrée scolaire tant pour les personnels que pour les autres acteurs du système scolaire. Nous nous inscrirons pleinement dans cette démarche et nous ferons le relais combatif et pragmatique de nos collègues.

La délégation UNSA Education : Anne MARCHAND, Jérôme BOUSQUET, Paul GUIRAUD